

Introduction

Bienvenue dans la 3^{ème} édition du CED EU Info de 2014. La présente édition est divisée en deux sections : la première fournit des mises à jour sur les questions européennes pertinentes pour la profession dentaire, tandis que la deuxième contient des informations d'ordre plus général concernant la politique européenne.

SECTION I – QUESTIONS EUROPÉENNES PERTINENTES POUR LA PROFESSION DENTAIRE

MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION DE MINAMATA SUR LE MERCURE

Le 7 July, la Commission européenne (CE) a organisé une consultation des parties prenantes pour présenter le [rapport préliminaire d'ICF International sur la mise en œuvre par l'UE de la Convention de Minamata sur le mercure](#). Ce rapport aidera la CE à identifier les mesures à prendre au niveau européen afin de respecter la Convention. Les commentaires sur le projet de rapport sont attendus pour le 31 juillet et le CED est occupé à préparer sa réponse. Pour plus d'informations, cliquer [ici](#).

CONSULTATION DU SCENIHR SUR LES NANOMATÉRIAUX DANS LES DISPOSITIFS MÉDICAUX

Le 18 juillet, la CE a lancé une [Consultation sur les effets possibles sur la santé de l'utilisation des nanomatériaux dans les dispositifs médicaux](#) afin de commenter l'[Avis préliminaire sur les effets possibles sur la santé de 14 nanomatériaux utilisés dans les dispositifs médicaux](#) adopté par procédure écrite le 17 juillet. Le CED analyse actuellement l'avis préliminaire et se propose de répondre à la consultation publique avant l'échéance du 3 octobre.

MESURES DE TRANSPARENCE EN MATIÈRE DE NANOMATÉRIAUX

Le 30 juin, la CE a organisé un atelier de discussion des [résultats préliminaires d'une étude](#) destinée à soutenir la CE dans la préparation d'une évaluation d'impact visant à identifier et à développer les moyens les mieux adaptés pour augmenter la transparence et assurer un régime réglementaire de surveillance des nanomatériaux sur le marché. Une [consultation publique est en cours](#) jusqu'au 5 août et le CED est occupé à préparer sa réponse.

CARTE PROFESSIONNELLE EUROPÉENNE (EPC)

La CE poursuit son évaluation des professions qui participeront à la première phase d'introduction du processus d'EPC parmi la liste de sept professions proposée par la CE en avril (infirmiers, médecins, pharmaciens, kinésithérapeutes, ingénieurs, guides de montagne et agents immobiliers). Il est probable que la CE commencera au moins par les infirmiers et les guides de montagne, compte tenu de la grande mobilité de ces professionnels. Les actes d'exécution sont attendus à l'automne et sont en ce moment discutés au sein du Groupe de discussion sur la carte professionnelle européenne, dont les résumés des débats sont disponibles [ici](#).

RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES

Lors de sa réunion les 5 – 6 juin, le Conseil « Justice et affaires intérieures » (JAI) est parvenu à une orientation générale partielle concernant des points spécifiques du projet de règlement, notamment le champ d'application territorial et le transfert de données personnelles aux pays tiers. Dans son [communiqué de presse](#), la Présidence grecque a souligné que l'accord n'exclut pas des amendements futurs au texte, pas plus qu'il ne charge la Présidence d'entamer des trilogues informels avec le Parlement européen. La Présidence italienne continuera à travailler à l'élaboration de la position en première lecture du Conseil.

DIRECTIVE TRANSFRONTALIÈRE

Le 10 juillet, la CE [a encouragé 12 États membres à notifier la mise en œuvre intégrale de la réglementation sur les soins de santé transfrontaliers](#). Jusqu'ici, ces États membres n'ont pas encore transposé cette directive dans leur législation nationale, ou ne l'ont fait que partiellement, alors qu'il leur avait été demandé de le faire avant le 25 octobre 2013. Ces pays disposent de deux mois pour informer la Commission des mesures prises pour la mise en œuvre de la directive 2011/24/UE. L'absence de notification de mesures adéquates pourrait conduire la Commission à s'adresser à la Cour de justice européenne.

5^{EME} RÉUNION DU RÉSEAU « SANTÉ EN LIGNE »

Le 13 mai s'est tenue à Athènes la 5^{ème} réunion du réseau « Santé en ligne ». Les membres ont discuté du nouveau plan de travail pluriannuel, de la poursuite des services pilotes mis en place dans le cadre du projet epSOS, de la « Connecting Europe Facility », du Livre vert de la Commission sur la santé mobile, des questions générales de eSanté, des directives en matière de ePrescription, ainsi que de SNOMED CT et des dossiers médicaux électroniques. Pour plus d'informations, cliquer [ici](#). La prochaine réunion du réseau « Santé en ligne » est prévue le 18 novembre à Bruxelles.

FORUM EHEALTH

Le [Forum eHealth](#) a eu lieu les 12 – 14 mai à Athènes. Ce Forum permet de discuter de la manière dont la technologie peut apporter des changements positifs dans les systèmes de soins de santé et permettre de répondre aux défis actuels en matière de santé et vieillissement. L'objectif principal du Forum de cette année était de démontrer comment l'utilisation réussie des outils de eSanté, développés grâce au financement européen de la recherche et de l'innovation, pourrait inspirer d'autres pays européens. Les participants ont également abordé les thèmes de la ePrescription, des partenariats pour l'innovation et de la santé mobile.

RÉSISTANCE AUX ANTIMICROBIENS

Le 25 juin, la CE a publié une mise à jour de la feuille de route de son [plan d'action pour combattre les menaces croissantes de la résistance aux antimicrobiens](#). Actuellement, [l'OMS a lancé une consultation](#) jusqu'au 1^{er} septembre afin de développer un plan d'action global sur la résistance aux antimicrobiens. Le Groupe de projet sur les antibiotiques du Conseil d'administration du CED suit de près ces développements.

CADRE STRATÉGIQUE EUROPÉEN SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL 2014 - 2020

Le 6 juin, la CE a adopté une communication sur un [Cadre stratégique de l'Union européenne en matière de santé et de sécurité au travail 2014 – 2020](#), qui identifie sept objectifs stratégiques et présente les actions et les instruments clés permettant d'atteindre. Un des objectifs stratégiques est de faire face au vieillissement de la main-d'œuvre européenne et d'améliorer la prévention des maladies liées au travail pour faire face aux risques existants et nouveaux tels que les nanomatériaux. Pour plus d'informations, cliquer [ici](#).

GROUPE D'EXPERTS SUR LES MOYENS EFFICACES D'INVESTIR DANS LA SANTÉ

Établi par la [décision 2012/C 198/06 de la Commission](#) afin de fournir des avis scientifiques de qualité et rendus en temps opportun sur les moyens les plus efficaces d'investir dans la santé, ce groupe d'experts a publié le 15 juillet son [avis final sur la définition d'un cadre de référence relatif aux soins primaires avec une attention particulière pour les systèmes de financement et les systèmes de référence](#).

DOSSIER SUR LA SÉCURITÉ DES PATIENTS

Le 19 juin, la Commission européenne a publié un [ensemble de documents relatifs à la sécurité des patients](#). Cet ensemble de documents montre comment la Commission et les États membres de l'UE cherchent à relever le défi que constitue la sécurité des patients, fait apparaître les progrès réalisés depuis 2009 et met en évidence les obstacles à surmonter pour améliorer la situation, comme cela est prévu par la [recommandation du Conseil de 2009](#). Le dossier comporte les documents suivants : le **deuxième rapport** de la Commission **sur la mise en œuvre de la re-**

commandation du Conseil de 2009, les résultats de la **consultation publique sur la sécurité des patients et la qualité des soins**, **l'enquête Eurobaromètre** sur la perception qu'ont les citoyens de la qualité des soins et l'expérience des patients en matière de soins de santé, les **rapports** du groupe de travail de la Commission sur la sécurité des patients et la qualité des soins (PSCQWG) **sur les études et la formation des professionnels de la santé en matière de sécurité des patients** (avec la contribution du CED) et **sur les systèmes de communication et d'apprentissage dans le domaine des accidents médicaux évitables**. Tous les documents sont disponibles [ici](#).

AVIS FINAL DU SCENIHR SUR LE NANOARGENT

Le 16 juin, le SCENIHR a publié son [avis final sur les effets en termes de sécurité, de santé et d'environnement et sur le rôle du nanoargent dans la résistance aux antimicrobiens](#). Le but de l'avis était d'évaluer si l'utilisation du nanoargent dans les soins médicaux et les produits de consommation pourrait engendrer des risques supplémentaires par rapport aux usages plus traditionnels de l'argent et si l'utilisation du nanoargent pour contrôler la prolifération bactérienne pourrait induire une résistance des microorganismes.

SECTION II – POLITIQUE GÉNÉRALE DE L'UE

NOUVEAU PARLEMENT EUROPÉEN

Le 1^{er} juillet, les députés européens (MPE), nouveaux et réélus, ont pris leurs fonctions et tenu leur première assemblée plénière. [Martin Schulz a été réélu au poste de Président](#) du Parlement européen. Dans l'histoire du Parlement, M. Schulz est le premier Président du Parlement à être réélu pour un deuxième mandat de deux ans et demi. Le Parlement a également approuvé la composition

de ses commissions. La liste complète des membres de chacune des commissions est disponible [ici](#).

RÉUNION DU CONSEIL EPS-CO

Les 19-20 juin 2014, le [Conseil Emploi, politique sociale, santé et consommateurs \(EPSCO\) a tenu une réunion](#) au Luxembourg. Le Conseil a discuté du travail futur sur deux projets de règlements relatifs aux dispositifs médicaux et dispositifs médicaux *in vitro* afin de convenir d'une position à l'automne. Le Conseil a également adopté des [conclusions sur la crise économique et les soins de santé](#). Les conclusions mettent en évidence l'impact de la crise économique sur les systèmes de soins de santé européens et proposent des mesures permettant de rendre ceux-ci plus résilients.

PRESIDENCE ITALIENNE DU CONSEIL EUROPEEN

Le 1^{er} juillet, l'Italie a pris la présidence du Conseil européen pour les 6 prochains mois. Le premier ministre italien Matteo Renzi a présenté au Parlement européen les [priorités de la présidence](#). Le programme de la Présidence italienne est disponible [ici](#).

Pour tous commentaires, questions et contributions, veuillez vous adresser à :
ced@eudental.eu